



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35
Nombre de membres présents à la séance 32
Nombre de membres représentés 3
Nombre de membres non représentés 0

Le mercredi 15 avril 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle de l'horloge.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François Serge BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 2

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, Maire

Mes chers collègues,

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2026.

Il est à noter que des modifications doivent être apportées au procès-verbal initialement transmis avec la convocation du conseil municipal du 15 avril 2026, concernant la délibération n°29 relative au débat d'orientations budgétaires 2026.

Les modifications portent sur les propos de Monsieur Alexis LECLERC—DALMET. Il convient de remplacer :

260415_2

- « Dans la capacité de traduire ce programme » par « dans l'incapacité de traduire ce programme » ;
- « Pour la solidarité des services publics, la planification écologique » par « pour la solidarité, les services publics, la planification écologique ».

| | |
|----------------------------------|--|
| Principaux textes réglementaires | Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-15. |
|----------------------------------|--|

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article unique : Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2026.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime
OUANOUNOU



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: **17 AVR. 2026**

Télétransmise au contrôle de légalité le : **17 AVR. 2026**

A Joinville-le-Pont le